

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-48

En exercice 19

Présents 16

Pouvoirs 2

Suffrages exprimés 18

Date de la Convocation

23 juin 2026

Date de l'affichage

23 juin 2026

Objet de la délibération

Convention GRDF

Séance du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
et le trente juin,
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques,
MARCHAND Claudine, BLANCHOT Xavier, BAUDET Sophie, CHAILLET Marie-Noëlle,
DILIGENT Coralie, LAINE Anthony, PACOU Isabelle, PELLICOLI Anthony, PULICE
Morgane, ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis, ROUSSE Emmanuelle

Absents : BENOIT Jérôme, HAUBRUGE Christopher (pouvoir à B. MONNET),
ROUCHE Irène (pouvoir à C. MARCHAND)

Secrétaire de séance : PACOU Isabelle

En tant que gestionnaire de réseaux de distribution publique de gaz naturel, et dans le cadre du maillage du réseau gaz MPC PE entre Cousance et Gevingey, la société GRDF a prévu la pose d'une canalisation en polyéthylène haute densité (PEHD) d'un diamètre de 160 mm (10 bars) reliant Cousance à Gevingey, et sollicite auprès de la Commune de Val-Sonnette la signature d'une convention ci-jointe annexée sur les parcelles appartenant à la Commune et cadastrées ZD 54 « Au Ramalet », A 415 « La Bouillaude » et ZE 81 « Sous la Ville ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention avec GRDF

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 30 juin 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

